

## Cahier des charges

### « 100 Chances 100 Emplois »

Dans le cadre du Programme national FSE+ "Emploi, Inclusion, Jeunesse et Compétences", la Mission Locale de Montargis / Gien a répondu à l'appel à projet dans le cadre de la Priorité 1: Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale.

La prestation portera sur l'animation du SAS de mobilisation dans le cadre du programme « 100 Chances 100 Emplois », une intervention lors du Comité des Acteurs Economiques et d'une demi-journée de suivi, pour l'année 2023.

#### **Contexte :**

Dans le cadre du Programme du FSE+, la Mission Locale de Montargis / Gien souhaite renouveler son action à travers le dispositif national « 100 Chances 100 Emplois » sur le secteur de Montargis.

Depuis 2019, la Mission Locale est le copilote Emploi de 100 Chances 100 Emplois sur le bassin de Montargis, avec le soutien du FSE+ et de Schneider Electric. Elle assure la coordination du dispositif sur le bassin.

Nous collaborons avec deux pilotes Entreprises qui mobilisent et coordonnent le réseau d'entreprises partenaires. Sur le bassin de Montargis, le réseau est constitué d'une trentaine d'entreprises.

#### **Public concerné : Jeunes NEET de 18 à 25 ans éligibles au dispositif**

Ce dispositif vise à l'insertion professionnelle durable de 48 jeunes adultes maximum par an, âgés de 18 à 25 ans dans des entreprises.

Ce projet a pour but de travailler pour l'insertion de personnes, qui en dépit d'une motivation réelle, éprouvent des difficultés d'accès à l'emploi en raison d'un ou de plusieurs facteurs :

- de discrimination
- d'une absence de qualification
- d'un décrochage scolaire précoce
- d'un projet professionnel existant à affiner
- d'un cumul de difficultés sociales ou de freins périphériques à l'emploi (logement, santé, justice, situation administrative...)
- d'un manque de réseau professionnel
- d'un manque de confiance en soi.

Le public est repéré en amont notamment par la Mission Locale, Pôle Emploi et toute structure accueillant le public-cible sur le territoire de Montargis.

Une attention particulière est portée aux habitants d'un Quartier Politique de la Ville et aux personnes peu ou pas qualifiées.

**Siège**  
Centre Nelson Mandela  
31, av. M. Chautemps  
45200 Montargis  
Tél. 02 38 98 73 60  
Fax : 02 38 98 97 50  
contact@aijam.com

**Antenne**  
30, rue Paul Bert  
45500 Gien  
Tél. : 02 38 67 25 62  
contact.missionlocalegien  
@aijam.com

www.aijam.com

Association  
pour l'Insertion des Jeunes  
de l'Arrondissement  
de Montargis  
SIRET n°434 102 356 00012  
Code APE 8413 Z

## Description de l'action :

### 1- Objectifs

Dans le cadre de cette action, nous souhaitons réunir les acteurs publics, les acteurs de l'emploi et les entreprises locales dans une démarche commune d'insertion des jeunes.

Nous nous engageons à accompagner les jeunes de notre territoire, de 18 à 25 ans, jusqu'à l'emploi durable, à lutter contre la discrimination et à fédérer les acteurs autour d'un parcours individualisé.

« L'objectif économique et sociétal que vise la dynamique 100 Chances 100 Emplois peut se résumer selon ces trois idées fortes :

- Répondre à des besoins économiques locaux en repérant des potentiels dans les quartiers prioritaires,
- Promouvoir l'égalité des chances par un parcours personnalisé d'insertion professionnelle,
- S'appuyer sur un partenariat durable entre les acteurs économiques, les acteurs de l'emploi, les responsables associatifs, les services de l'état, les collectivités locales, animé par une entreprise pilote. » ([www.100chances-100emplois.org](http://www.100chances-100emplois.org)).

### 2- Les étapes du dispositif

Le dispositif a lieu quatre fois par an et peut accueillir jusqu'à 12 jeunes par session.

Le programme « 100 Chances 100 Emplois » est un processus se déclinant en trois étapes auxquelles s'ajoutera une demi-journée de suivi :

#### 1. Réunion d'information collective : *Semaine 1*

Les candidats sont repérés le service public de l'emploi (Missions Locale, Pôle Emploi, Cap Emploi), les entreprises et les associations de terrain.

Puis, ils sont invités à rencontrer individuellement le copilote Emploi et/ou à participer à une réunion d'information collective pour une présentation du dispositif 100 Chances 100 Emplois.

Si les candidats sont toujours intéressés à l'issue de cette réunion, ils intègrent dans les jours suivants une semaine de coaching.

#### 2. La semaine de coaching, appelé **SAS** : *Semaine 2*

Le SAS de mobilisation et de sélection est animé par un consultant externe (durée = 5 jours). Ce SAS a pour principal objectif de préparer les jeunes à l'étape suivante qui est le Comité des Acteurs Economiques (CAE).

Au cours des deux derniers jours du SAS a lieu le Comité post-SAS où le copilote Emploi, le consultant et les partenaires volontaires (les prescripteurs, les pilotes Entreprises) font le bilan pour chaque candidat des 3 prérequis fondamentaux : la motivation, les codes sociaux pour intégrer une entreprise et un projet/une idée de projet professionnel suffisamment réaliste.

Au cours de ce Comité post-SAS, ils décident collégalement de la poursuite ou non de chaque jeune dans le dispositif, c'est-à-dire s'il s'agit d'une entrée immédiate ou différée (différée = le Comité Post-SAS émet des préconisations, le jeune doit retravailler un ou plusieurs des prérequis avant d'être représenté à un Comité Post-SAS ultérieur).

Les jeunes retenus, comme ceux ne poursuivant pas le programme, en sont informés lors du bilan de la semaine de coaching, réalisé avec le consultant et le copilote Emploi.

**Siège**  
Centre Nelson Mandela  
31, av. M. Chautemps  
45200 Montargis  
Tél. 02 38 98 73 60  
Fax : 02 38 98 97 50  
[contact@aijam.com](mailto:contact@aijam.com)

**Antenne**  
30, rue Paul Bert  
45500 Gien  
Tél. : 02 38 67 25 62  
[contact.missionlocalegien@aijam.com](mailto:contact.missionlocalegien@aijam.com)

[www.aijam.com](http://www.aijam.com)

Association  
pour l'Insertion des Jeunes  
de l'Arrondissement  
de Montargis  
SIRET n°434 102 356 00012  
Code APE 8413 Z

### 3. Le Comité des Acteurs Economiques : Semaine 3

#### - Le Comité de coordination :

Le consultant est membre du Comité de coordination du dispositif qui a lieu à chaque session juste avant le Comité des Acteurs Economiques. Le Comité de coordination est l'instance de pilotage du dispositif qui réunit les pilotes Entreprises, le copilote Emploi et le consultant. Il se tient sur le lieu du CAE.

#### - Le Comité des Acteurs Économiques :

Les jeunes en entrée immédiate sont invités à se présenter au Comité des Acteurs Économiques (CAE) qui réunit les membres du Comité de coordination, les entreprises et les partenaires du réseau disponibles, ce qui peut représenter en moyenne un auditoire de 20 à 25 personnes.

Cette réunion devant les entreprises du réseau est une opportunité pour chaque candidat de présenter son projet, de se démarquer et de créer ainsi un contact direct et se constituer un réseau professionnel.

Avec chaque jeune bénéficiaire, nous élaborerons un parcours d'intégration professionnelle en proposant le soutien des partenaires qui pourront proposer différentes options (parrainage, visite d'entreprise, stage, intérim, CDD, contrat en alternance, formation, CDI...). Débute ensuite le parcours d'insertion professionnelle du jeune dans le dispositif 100 Chances 100 Emplois où le jeune est à la fois en lien avec ce réseau créé et avec le copilote Emploi.

### 4. Une ½ journée de suivi

Elle devra se dérouler 4 à 5 semaines après le Comité des Acteurs Economiques auprès des jeunes bénéficiaires de la promotion précédente qui n'auraient pas encore trouvé de solution d'emploi, de formation et/ou de stage. Elle se déroulera sur une ½ journée.

De plus, la Mission Locale pourra y convier des candidats de promotions antérieures au regard de leur situation.

Ce suivi a pour objectif d'effectuer un point d'étape dans le parcours de chaque candidat, de le remobiliser si nécessaire et d'apporter une aide dans leur recherche d'emploi.

Ce suivi se déclinera, en fonction du nombre de jeunes potentiellement présents, sous la forme d'entretiens individuels, en présentiel ou en distanciel.

## 3- Méthodologie et attendus du prestataire

### Objectifs :

La prestation porte sur le SAS de mobilisation, le Comité des Acteurs Economiques et la demi-journée de suivi. Le SAS qui dure 5 jours débute les jours suivants la réunion d'information collective permettant la constitution du groupe de jeunes participants. Le CAE se déroule le jeudi suivant la fin du SAS.

La demi-journée de suivi est programmée 4 à 5 semaines après le CAE.

La prestation devra s'adapter aux circonstances sanitaires et pouvoir proposer des interventions en présentiel et/ou en distanciel.

Chaque session peut accueillir jusqu'à 12 jeunes et comprendra des temps collectifs et des temps individuels avec la participation active d'un groupe d'acteurs d'entreprises.

Le prestataire devra présenter une méthodologie et des outils d'accompagnement et d'évaluation des candidats innovants en utilisant des techniques pédagogiques favorisant le dépassement de soi, l'interactivité et la créativité.

**Siège**  
Centre Nelson Mandela  
31, av. M. Chautemps  
45200 Montargis  
Tél. 02 38 98 73 60  
Fax : 02 38 98 97 50  
contact@ajjam.com

**Antenne**  
30, rue Paul Bert  
45500 Gien  
Tél. : 02 38 67 25 62  
contact.missionlocalegien  
@ajjam.com

www.ajjam.com

Association  
pour l'Insertion des Jeunes  
de l'Arrondissement  
de Montargis  
SIRET n°434 102 356 00012  
Code APE 8413 Z

La prestation globale devra permettre aux candidats de :

- Confirmer un projet professionnel dans un secteur professionnel, une famille de métiers en valorisant les compétences transversales et le potentiel,
- Tester et travailler la motivation à mener à bien son projet de manière durable,
- Donner ou redonner la confiance en soi,
- Tester et travailler la maîtrise des codes sociaux (savoir-être) nécessaires pour intégrer une entreprise,
- Être en mesure d'enclencher une dynamique de recherche d'emploi (recherche de réseaux, veille sur offres d'emploi, actualisation du CV, rédaction d'une lettre de motivation...),
- Apprendre et préparer les entretiens de recrutement, la relation employeurs,
- Savoir solliciter et entretenir un réseau professionnel et en être l'élément moteur,
- Préparer la présentation du Comité des Acteurs Economiques
- Pouvoir évaluer leurs acquis, leurs faiblesses et apprécier l'efficacité de cette mobilisation/formation à la fin de chaque SAS à partir d'outils simples et accessibles.

#### 4- Obligations du prestataire

Pour chaque session, il convient de prévoir à minima :

- Le prestataire a toute latitude pour proposer des modalités de travail innovantes et attractives pour mettre en œuvre la prestation,
- La gestion et l'animation de la semaine du SAS,
- Durant le SAS, l'organisation de deux demi-journées de simulations d'entretiens : en début de SAS (le premier jour) et en fin de SAS (le jeudi après-midi ou matin) avec les pilotes Entreprises et le copilote Emploi. Les simulations d'entretiens sont assurées par les entreprises du réseau volontaires (en moyenne 5 à 6 entreprises présentes sur chaque demi-journée),
- L'évaluation finale de chaque candidat sur la base des retours des entreprises sur les deux demi-journées de simulations d'entretiens et du retour du consultant sur le comportement du candidat durant le SAS. Pour ce faire, chaque demi-journée de simulations d'entretiens est ponctuée par un Débrief avec les entreprises. L'animateur du SAS est chargé de l'animation du Débrief entreprises afin de recueillir les retours sur chaque candidat au moyen d'une grille d'évaluation. Le Débrief entreprises du jeudi permet de faire un point sur l'évolution et la progression du candidat, s'il a su respecter les consignes qui lui ont été données lors des simulations du lundi,
- Pour ces deux demi-journées de simulations d'entretiens de début et de fin de SAS, l'élaboration et la mise à disposition d'une grille d'évaluation pour les entreprises,
- En fin de SAS, l'animation du Comité Post-SAS et la rédaction du bilan d'évaluation de chaque candidat,
- Lors du Comité des Acteurs Economiques, le prestataire sera présent pour accueillir les candidats et mettra en place les moyens adéquats pour s'assurer du bon déroulement du comité (définition de l'ordre de passage, répétition des candidats...). De plus, il aura à charge d'intervenir afin de présenter une évaluation globale du SAS aux acteurs des entreprises.
- Pour les journées de suivi, le prestataire a toute latitude pour proposer des modalités de travail innovantes et attractives pour mettre en œuvre la prestation. Il devra rédiger un compte-rendu pour chaque candidat rencontré.
- Le prestataire accepte la révision du calendrier prévisionnel en fonction des conditions sanitaires et la modification des modalités d'intervention en présentiel ou en distanciel.

**Siège**  
Centre Nelson Mandela  
31, av. M. Chautemps  
45200 Montargis  
Tél. 02 38 98 73 60  
Fax : 02 38 98 97 50  
contact@ajjam.com

**Antenne**  
30, rue Paul Bert  
45500 Gien  
Tél. : 02 38 67 25 62  
contact.missionlocalegien  
@ajjam.com

www.ajjam.com

Association  
pour l'Insertion des Jeunes  
de l'Arrondissement  
de Montargis  
SIRET n°434 102 356 00012  
Code APE 8413 Z

## 5- Modalités de travail

Pendant toute la durée du SAS, le lien avec les prescripteurs est assuré par le copilote Emploi.

Le déroulement de chaque session devra être organisé en lien avec le copilote Emploi en amont des informations collectives : le planning, les horaires, le contenu pour chaque demi-journée ou journée et un descriptif des outils pédagogiques utilisés.

A l'issue de chaque session, le consultant et le copilote Emploi fixeront un temps de travail dédié à une évaluation de la formation, des candidats et de la prestation.

La coordination, la concertation, la logistique et les liens avec les différents intervenants (candidats, formateurs, responsable des lieux) restent sous la responsabilité du copilote Emploi et en lien constant avec les pilotes Entreprises.

Chaque session pourra accueillir jusqu'à 12 personnes. Le copilote Emploi se réserve le droit d'annuler une session jusqu'à deux jours ouvrés avant le démarrage du SAS sans pénalité financière.

## 6- Durée de l'action

La mise en œuvre de ces sessions débutera en janvier 2023 et prendra fin en décembre 2023. Le calendrier prévisionnel est le suivant (*sous réserve des conditions sanitaires*) :

	Session 1	Session 2	Session 3	Session 4
Réunion d'information collective	Mars	Juin	Octobre	Novembre-Décembre
<b>Dates SAS</b>	du 07 au 11/03	du 13 au 17/06	<i>A définir</i>	<i>A définir</i>
<u>Simulations d'entretien</u> Entretien Jeunes : 9h30 -11h30 Débrief Entreprises : 11h30- 12h30	07/03	13/06	<i>A définir</i>	<i>A définir</i>
<u>Simulations d'entretien</u> Entretien Jeunes : 14h -16h Débrief Entreprises : 16h- 17h30	10/03	16/06	<i>A définir</i>	<i>A définir</i>
Comité Post-SAS	11/03	17/06	<i>A définir</i>	<i>A définir</i>
<b>Dates CAE</b> Accueil candidats : 10h00 Comité de coordination : 10h30 CAE : 11h30 -14h	18/03	23/06	13/10	08/12
<b>Journée de suivi</b>	En avril 2023	En juillet 2023	En novembre 2023	En janvier 2024

### Siège

Centre Nelson Mandela  
31, av. M. Chautemps  
45200 Montargis  
Tél. 02 38 98 73 60  
Fax : 02 38 98 97 50  
contact@ajjam.com

### Antenne

30, rue Paul Bert  
45500 Gien  
Tél. : 02 38 67 25 62  
contact.missionlocalegien@ajjam.com

www.ajjam.com

Association pour l'Insertion des Jeunes de l'Arrondissement de Montargis  
SIRET n°434 102 356 00012  
Code APE 8413 Z

La semaine SAS est envisagée sur une durée de 5 jours.  
Une participation aux Comités d'Acteurs Economiques qui doivent se dérouler la semaine suivant le SAS (le jeudi) sera demandée.  
La ½ journée de suivi est programmée 4 à 5 semaines après le CAE.

*Les sessions devront se dérouler sur le territoire de la Mission Locale de Montargis.  
**Le calendrier des sessions pourra être modifié tout au long de l'année 2023 en raison de circonstances imprévues ou de l'évolution des conditions sanitaires.***

## 7- Enveloppe financière

Une enveloppe globale de 24000 euros TTC est prévue pour 2023 pour l'ensemble de la prestation, incluant les quatre SAS, les journées de suivi et la participation aux CAE.

## 8- Modalité de remise de la proposition

Le prestataire doit établir une note méthodologique précise permettant à la Mission Locale d'identifier comment il va atteindre les objectifs fixés. Le contenu de la prestation doit être précisé. Il doit présenter les modalités d'appropriation de la démarche par le jeune. Il doit indiquer son expérience sur des interventions similaires et transmettre le CV de ou des intervenants.

## 9- Grille de lecture des projets

### Critères de sélection

Conformité avec la commande	Respect de l'échéance de réponse
	Possibilité d'intervention dans l'échéancier proposé
Qualité de la réponse	Compréhension des enjeux et de la problématique
	Cohérence de la démarche avec les objectifs à atteindre
	Pertinence des modalités d'appropriation de la démarche par le jeune
	Moyens pédagogiques et d'évaluation mis en œuvre
Qualité des intervenants	Diplôme(s) et expérience(s) de l'intervenant Connaissance du public jeune et du dispositif « 100 Chances 100 Emplois »
	Cohérence avec les compétences du consultant
Coûts	Justification des coûts (détaillée par session comprenant le coût du SAS, de la prestation au CAE et aux journées de suivi)

Chaque candidat devra nous transmettre une proposition au plus tard pour le vendredi 03 février 2023 à 16 heures par mail à [yannick.chambonniere@aijam.com](mailto:yannick.chambonniere@aijam.com)

La sélection sera réalisée le lundi 06 février 2023.

**Siège**  
Centre Nelson Mandela  
31, av. M. Chautemps  
45200 Montargis  
Tél. 02 38 98 73 60  
Fax : 02 38 98 97 50  
contact@aijam.com

**Antenne**  
30, rue Paul Bert  
45500 Gien  
Tél. : 02 38 67 25 62  
contact.missionlocalegien@aijam.com

[www.aijam.com](http://www.aijam.com)

Association  
pour l'Insertion des Jeunes  
de l'Arrondissement  
de Montargis  
SIRET n°434 102 356 00012  
Code APE 8413 Z